

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD482

présenté par
M. Chassaigne

ARTICLE 2

A début de l'alinéa 13, substituer aux mots :

" Ce contrat ",

les mots :

" Par référence aux dispositions du contrat mentionné à l'article L.2102-3, SNCF Réseau "... (*le reste sans changement*)

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.